

Vos questions / nos réponses

Dépistage urinaire et erreur.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/07/2011 17:36

Bonjour,

A la suite d'un retrait de permis le 15 mai dernier, je dois effectuer un dépistage urinaire pour un contrôle le 21 juillet.

Durant cette période, j'ai fumé quelques joints les jours qui suivirent mon arrestation (2-4 maximum dans les 4 jours) puis j'ai tout arrêté. Puis refumé quelques bouffés sur un joint le samedi 4 juin et enfin le samedi 25 juin j'ai pris une taff sur un joint. Cependant je me suis totalement éloigné des fumeurs que je connaissais afin d'éviter toute source de fumée passive. Quand on voit que le THC peut rester dans l'urine des semaines durant. Pensez vous qu'il est possible que le test soit positif ? Existe-t-il une correspondance entre le taux de THC sanguin et celui présent dans l'urine ? En effet je connais mes taux dans le sang le jour de l'arrestation, et je m'aperçois qu'il y a un taux limite également dans l'urine. Enfin ma dernière question, pensez-vous que dans le cas d'un test sanguin le 21 juillet je serai négatif avec mon type de consommation ? J'ai déjà peur pour l'urine alors cette question est un peu paradoxale ... (Lors de mon arrestation j'avais un taux de 15 micro (nano?) gr/litre.)

Merci de vos réponses.

Mise en ligne le 07/07/2011

Bonjour,

Le THC (molécule active du cannabis) est dépistable:

- jusqu'à 70 jours dans les urines en cas d'usage régulier, jusqu'à 5 jours en cas d'usage occasionnel.
- pendant 24 heures dans le sang quel que soit l'usage.

Si vous étiez un consommateur régulier jusqu'à ce retrait de permis le 15 mai et que vous continuez à fumer occasionnellement depuis, il est possible que vous soyez toujours positif le 21 juillet dans vos urines. Tout dépend donc de votre usage avant le 15 mai et de ce que vous pourriez consommer avant le 21 juillet.

Un test est positif à partir de 50 nanogrammes/ml d'urine et de 1 nanogramme/ml de sang.

Cordialement.
